

Foix le 11 mars 2021

Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral instituant des réserves de pêche sur certains cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ariège pour l'année 2021

---

### 1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté instituant des réserves de pêche pour l'année 2021 dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 16 février 2021 au 10 mars 2021.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante ; [ddt-spe@ariège.gouv.fr](mailto:ddt-spe@ariège.gouv.fr),

- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement risques/unité eau – BP 10102- 10 rue des salenques -09007 Foix cedex.

### 2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Le chef du service environnement risques

Signé

Jean Pierre CABARET

